

INFORMATION GÉNÉRALE

Pour avoir une vue d'ensemble des camps offerts, référez-vous à la page 5.

Inscription

**Par la poste à:
Ville de Brossard
Direction du loisir, de la culture
et de la vie communautaire
Inscription camps de jour 2007
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5**

Seuls les résidents de Brossard peuvent s'inscrire au programme *Les Frimousses à vos troussees*. Priorité est accordée sur la base du « premier arrivé, premier servi ».

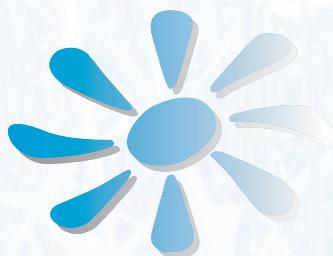
Pour les autres camps, la priorité est accordée sur la base du « premier arrivé, premier servi », dans l'ordre suivant :

- **jusqu'au 9 avril 2007 :**
aux résidents de Brossard
- **à partir du 10 avril 2007 :** à tous.

Procédure

- Remplir au complet et signer le formulaire d'inscription *Camps* ou *Les Frimousses à vos troussees* et y joindre une photo.
- Ne pas oublier d'inscrire le numéro de la carte d'assurance maladie du participant, ainsi que la date d'expiration de celle-ci.
- Joindre tous vos chèques au formulaire d'inscription.
- Formulaires d'inscription supplémentaires disponibles à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire. Photocopies acceptées.

Chaque participant doit posséder une servcarte valide jusqu'au 30 juin 2007. Pour une inscription faite après le 30 juin, la servcarte du participant doit être valide au moment de l'inscription.



Mode de paiement et réduction familiale

- À moins d'indication contraire dans la description du camp, le paiement se fait par chèque libellé au nom de Ville de Brossard.
- Un rabais en fonction du nombre d'enfants s'applique dans le cas d'enfants d'une même famille inscrits au même moment, au même séjour, dans les camps suivants : Camp Soleil, Frimousses à vos troussees et musique.
- Pour les camps payables à la Ville de Brossard, vous pouvez faire un chèque par versement pour tous les enfants d'une même famille inscrits en même temps à la même activité.

Camps

1^{er} versement :

50 \$/enfant par séjour, en date de l'inscription.

2^e versement :

Le solde des frais de séjour en date du 1^{er} juin 2007 incluant, s'il y a lieu, le coût du service de garde ainsi que des articles promotionnels.

Les deux chèques doivent être remis avec le formulaire d'inscription.

Les Frimousses à vos troussees

1^{er} versement :

50 \$/enfant, en date de l'inscription.

2^e versement :

Le total des frais du service de garde en date du 1^{er} mai 2007.

3^e versement :

Le solde des frais d'inscription et le total des frais de sorties et des articles promotionnels en date du 1^{er} juin 2007.

Tous les chèques doivent être remis avec le formulaire d'inscription.



INFORMATION GÉNÉRALE (suite)

Âge des participants

À l'exception du programme aspirant-moniteur, le participant doit avoir l'âge requis au 30 septembre 2007.

Service de garde

À moins d'indication contraire dans la description du camp, dans les cas où il est indiqué qu'un service de garde est disponible, celui-ci est offert le matin, de 7 heures jusqu'à l'heure de début du camp, et le soir, à compter de la fin du camp jusqu'à 18 heures, au coût de 30 \$ par semaine. Il s'agit d'une période d'activités sous la supervision d'un personnel qualifié en animation.

Articles promotionnels

Il est possible de vous procurer un chandail des camps de jour de Brossard de l'été 2007 (12\$) et le disque *La Vita di Campo* enregistré par des campeurs et des moniteurs (3\$); il suffit de l'indiquer sur le formulaire d'inscription, à l'endroit prévu à cet effet.

Le coût d'un chandail est déjà inclus dans les frais d'inscription du programme **Les Frimousses à vos trouses**, puisqu'il est obligatoire; il est possible de s'en procurer un supplémentaire en l'indiquant à l'endroit prévu sur le formulaire d'inscription.



Modalités de remboursement et frais d'administration

Camps sous la responsabilité de la Ville de Brossard

- Annulation du camp par la Ville : remboursement total 4 à 6 semaines suivant l'annulation.
- Annulation d'une inscription par le participant : le remboursement doit être demandé au comptoir de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire au moins 5 jours ouvrables avant le début du camp. Des frais sont retenus : le moindre de 50 \$ ou 10% du coût total du camp.
- Frais pour chèque non encaissable : 15 \$
- Frais pour retrait ou correction de chèque postdaté : 6,50 \$

Camps sous la responsabilité des organismes

- Contactez l'organisme responsable du camp pour connaître les modalités de remboursement.

Notes

- Les participants acceptent les risques inhérents à la pratique des activités.
- Les camps certifiés par l'Association des camps du Québec (A.C.Q.) répondent à des normes élevées en matière de sécurité, d'hygiène, de formation des moniteurs, de gestion, d'encadrement des participants et de qualité de programmation.
- Les reçus vous parviendront par la poste avant le début du séjour.
- Les relevés 24 donnant droit au crédit d'impôt pour les frais de garde d'enfants seront acheminés selon les échéanciers établis par le ministère concerné.
- Le numéro d'assurance sociale du payeur est obligatoire pour qu'un relevé 24 soit émis.
- Aucune confirmation écrite ou par téléphone; nous vous appelons seulement s'il y a un problème.

Pour renseignements :
450 923-6332